

## COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD DU 2 MARS 2015 SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS VICTIMES DE RESTRUCTURATION.

### CONSEILS LIMINAIRES À TOUS LES DOUANIERS VICTIMES DE RESTRUCTURATION.

1. Ne jamais déposer une demande de mutation avant la date du comité technique actant la fermeture.
2. Indiquer toujours une mention reliant votre demande de mutation à l'octroi de l'accompagnement financier.
3. Contacter le délégué régional du SNCD-FO ou le secrétaire interrégional du SND-FO ou les permanences nationales des 2 organisations (cf. coordonnées en bas de page) en cas de difficultés (octroi des primes de restructuration, difficultés de mutation ou de reclassement hors douane (DGFIP, etc.).

### DÉROULEMENT DU COMITE DE SUIVI DU 19-12-2017.

Une nouvelle réunion du comité de suivi de l'accord ministériel du 2 mars 2015, signé par **l'USD-FO**, l'UNSA-Douane et la CFDT-Douane, s'est tenue le 19 décembre 2017 sous la présidence du directeur général. Rappelons que cet accord, majeur pour les douaniers, est relatif à l'accompagnement social et financier des personnels, victimes de restructuration. **Il a très sensiblement amélioré les dispositifs existants, tant en termes financiers, qu'en termes de possibilités de reclassement.**

Rodolphe GINTZ était assisté du chef de service, Jean-Michel THILLIER, de la sous-directrice des ressources humaines, Fabienne DEBAUX, de la cheffe du bureau A1, Françoise BUREAUD, du chef du bureau A2 encore en poste à cette date, Alexis LOPES, de son successeur, Pascal DECANter, de la cheffe de la cellule mobilité et parcours professionnels, Elisabeth NUSSBAUM et de leurs collaborateurs.

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)



Le secrétariat général de BERCY était représenté par Mme Coralie OUDOT.

L'USD-FO était représentée par Marie-Jeanne CATALA (secrétaire générale de l'USD-FO et du SND-FO), Salvatore LUNESU (secrétaire général adjoint de l'USD-FO et président de la branche Cadres de l'USD-FO, le SNCD-FO) et Jacques DEFFIEUX (SNCD-FO).

## 1 - REMARQUE GENERALE

Ce comité de suivi s'est déroulé dans un climat constructif, le directeur général et la sous-directrice A s'attachant à analyser très précisément les demandes en faveur des personnels des 3 organisations syndicales signataires.

## 2 - PROPOS INTRODUCTIFS

L'USD-FO a rappelé son attachement au strict respect de l'accord qui engage la parole ministérielle et notre organisation signataire.

Le texte définitif, dit version du 30 janvier 2015, résulte de la volonté de notre organisation (et de l'UNSA-Douane) de défendre jusqu'au bout les personnels, ces 2 organisations ayant obtenu, en leur faveur, des modifications des articles 2, 5 et 9 de la première version dite du 26 novembre 2014, signée par la seule CFDT-Douane.

Ces modifications constituent de réelles avancées pour les douaniers puisqu'elles ont introduit la possibilité de « reclassement automatique dans les services des ministères économiques et financiers implantés localement » pour « les agents qui le souhaitent, en cas de fermeture au sein du département de la dernière implantation douanière de la branche d'appartenance de l'agent ».

Les modifications à la première version très basique ont également porté sur l'amélioration de l'accompagnement financier (création d'un complément spécifique de restructuration – CSR – en plus de la prime de restructuration – PRS- existante).

**L'USD-FO a notamment rappelé que la meilleure solution, pour les agents victimes de restructuration, est, bien évidemment, un reclassement interne en Douane et en proximité.** L'USD-FO a bien noté que, sur la période 2014-2017, les reclassements externes (hors douane) avaient été très limités.

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)



Ceci résulte en particulier de la forte détermination des personnels, sur la période 2013-2016, à bloquer la mise en œuvre du Projet Stratégique Douane 2020 (PSD 2020). Ceci résulte aussi de la détermination des 4 organisations syndicales, « membres permanents » de l'intersyndicale (**USD-FO**, CGT-Douane, UNSA-Douane et SOLIDAIRES-Douane) à suspendre le dialogue social directionnel au printemps 2014 pour obtenir l'arbitrage ministériel du 11 juin 2014 qui a permis de réduire les destructions annuelles d'emploi (dans le schéma d'emploi pluriannuel) et de revenir sur le transfert des PAE et des POC au siège de la DI. Où en serait-on aujourd'hui si, en plus de la fermeture des pôles comptables dans les DR de métropole, il avait aussi fallu gérer la fermeture des pôles POC et PAE dans ces mêmes DR ?

*[NOTA : rappelons-nous que seule la CFDT-Douane avait fait le choix de discuter à Montreuil, avant le 11 juin 2014, de l'accompagnement de la quasi-fermeture des DR de métropole].*

Mais, comme les documents de travail le démontrent, le PSD, « machine à centraliser » s'emballa depuis le 1er janvier 2017.

Si les restructurations ont touché 318 douaniers, sur la période 2014-2016, soit une moyenne de 106 agents par an, la machine PSD a fait 240 agents victimes de restructuration pour la seule année 2017.

**L'USD-FO** a souligné que le dernier « trimestre » 2017 a vu une « envolée » des CTR de fermeture de services douaniers, dont une grande partie sont des fermetures de dernier service de branche dans des départements.

*[NOTA : pour le seul mois de décembre 2017, ont été actées en CT, 4 fermetures de dernier bureau de douane de département : les CTS-D ont acté la fermeture d'Auxerre, Chalon-sur-Saône, Bourges et Blois].*

**L'USD-FO**, en conséquence, anticipe une difficulté croissante pour les reclassements internes.

### 3 - PISTES DE TRAVAIL POUR LE FUTUR

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, **l'USD-FO** a proposé les pistes suivantes pour éviter des déplacements domicile-travail lourds pour les victimes de restructuration :

1. le travail déporté (c'est-à-dire sur un autre site),

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)



2. le télétravail, même si les textes législatifs et réglementaires semblent limiter son utilisation, dans ce cas de figure,

3. des régimes de travail aménagés, calés sur des éléments du protocole de ROISSY (semaine de 3 jours avec des vacances longues).

En réponse, le directeur général n'a pas rejeté le principe d'une étude de faisabilité, avec toutefois une réserve sur les possibilités réelles d'utiliser le télétravail.

**L'USD-FO** a précisé que, s'il n'y avait pas de possibilités d'aménagement horaire des régimes de travail pour des personnels reclassés en interne de plus en plus loin de leur domicile, la situation deviendrait ingérable. Le PSD étant une machine à centraliser les services dans des métropoles de plus en plus grandes, les choix faits dans la DI de LYON illustrent à l'extrême ce processus de centralisation qui fait que les agents n'auront même pas la possibilité d'envisager réellement un déménagement à iso-budget.

Les prix de l'immobilier (accession à la propriété, location) au Puy, ou à Aurillac n'ont en effet rien à voir avec ceux de Clermont-Ferrand, et *a fortiori* avec ceux de Lyon.

Les prix de l'immobilier à Niort n'ont non plus rien à voir avec ceux de Poitiers et *a fortiori* avec ceux de Bordeaux.

On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Dès lors, si nos collègues arbitrent encore pour des reclassements internes avec mobilité, la poursuite et l'accélération du PSD (centralisations extrêmes des services de fiscalité douanière, DCN, puis, plus tard, DCE) pourraient modifier les choix d'un nombre croissant d'agents pour « un reclassement automatique » de proximité à la DGFIP, avec les difficultés corrélatives que l'on devine, tant pour les douaniers devant gérer un changement de fonction que pour les services d'accueil DGFIP.

**L'USD-FO** a invité le directeur général, en conformité avec l'accord, à rappeler à tous les managers locaux (DI/DR) que le reclassement dans les services économique et financier de BERCY ne se faisait pas sur des postes vacants de plus en plus rares par définition à BERCY (première version du 26/11/2014 signée par la CFDT-Douane) mais de façon automatique (version officielle du 30/01/2015, signée par l'USD-FO, l'UNSA-Douane et... la CFDT-Douane (cf.ci-dessus).

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)



L'**USD-FO** a invité, pour conclure, le directeur général à être innovant en termes d'accompagnement des agents victimes de restructuration.

#### 4 - LA DEFINITION D'UN SERVICE RESTRUCTURÉ OUVRANT DROIT POUR LES AGENTS EN POSTE A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FINANCIER.

Les agents sont confrontés à des opérations dites de « déménagement » pour lesquelles l'administration refuse la qualification d'opérations de restructuration de services.

Pour l'**USD-FO**, l'arrêté du 11 avril 2016 reprenant la liste des opérations ouvrant droit à l'accompagnement financier (prime de restructuration de service (PRS), allocation d'aide à la mobilité du conjoint (AAMC), indemnité de départ volontaire (IDV) et, par extension, le complément spécifique de restructuration (CSR), négocié notamment par l'**USD-FO**, est un arrêté large.

L'administration a fait ce choix qui lui a permis de ne pas lister les opérations et, en conséquence, potentiellement, de ne pas limiter son champ de fermeture de services.

Mais la contrepartie, pour l'**USD-FO**, est que toute opération de réorganisation/délocalisation de services, impliquant un changement de commune d'affectation, peut être qualifiée d'opérations de restructuration.

Le directeur général a fait état d'éléments de jurisprudence qui valideraient l'exclusion des déménagements de service de l'accompagnement social et financier, les 2 termes étant liés.

Or l'analyse de cette jurisprudence fait apparaître une thèse profondément asymétrique : il n'y aurait pas restructuration en cas d'absence de changement de commune d'affectation (aucune référence à cet égard au changement de résidence selon la définition du bureau A/2) mais en cas de changement de commune d'affectation, certaines opérations (les déménagements) excluraient les « victimes » du changement de commune du bénéfice de l'accompagnement (priorités de mutations, primes).

L'**USD-FO**, rejointe dans cette lecture par les autres signataires, a demandé que, compte tenu du libellé assez large de l'arrêté listant les opérations de restructuration, toutes les opérations dites de « simple déménagement de services » soient réétudiées en vue d'une requalification en opérations de restructuration. Dans cette liste ont été mentionnés par les 3 signataires de l'accord du 2 mars, le déménagement de la division de Lorraine Nord, des

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)





## FORCE OUVRIÈRE

---

services de Dugny au Vitalys, le déménagement du bureau de Mauguio à Montpellier, celui de l'unité d'Arcachon à Lacanau, du CLI de Villeurbanne au CODT de Lyon, etc...

La direction générale a précisé en retour 3 éléments :

- le critère du changement de commune est incontournable pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement social et financier.
- La direction générale a rappelé que l'accompagnement financier est subordonné à une mutation imposée par l'administration et ne s'applique pas à une mutation sur demande de l'agent. Or la direction générale a développé une conception large, favorable aux agents, de la condition de « mutation suite à réorganisation » puisqu'elle intègre les desiderata des agents pour leur réaffectation sur un nouveau poste.
- Le comité de suivi de l'accord signé le 2 mars 2015 n'est pas un comité de gestion des cas nominatifs. Sa mission principale est de s'assurer du respect de l'accord. Le directeur général a invité les 3 organisations signataires à soumettre tous les cas individuels posant problème à Madame Elisabeth NUSSBAUM, responsable de la cellule mobilité.

En résumé, une réunion très productive de ce comité, dans un climat constructif. Il est malheureusement à craindre que l'accélération des fermetures de service tendent nos relations avec la direction générale car nous ne baisserons pas la garde sur ce sujet essentiel pour nos collègues concernés.

\*\*\*\*\*

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)

Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

